



COMMUNE DE SENTHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SENTHEIM DE LA SEANCE DU 15 FEVRIER 2012.

Sous la présidence de M. Bernard HIRTH, Maire.

Présents

- M. Roland MESSERLIN 1^{er} Adjoint,
- M. Serge JAEG 3^{ème} Adjoint,
- Mme Françoise NAEGELEN 4^{ème} Adjoint,
- Mme Marie HINGRE Conseillère Municipale,
- M. Bertrand RISACHER Conseiller Municipal,
- M. Thierry KAYSER Conseiller Municipal,
- M. Marc ALTER Conseiller Municipal,
- M. Timothée HINGRE Conseiller Municipal,
- M. Joseph GENSBITTEL Conseiller Municipal,
- Mme Annick EHRET Conseillère Municipale,

Absents excusés

- M. Marc PERRIN qui donne pouvoir à M. Bernard HIRTH,
- Mme Martine BISSLER qui donne pouvoir à M. Joseph GENSBITTEL,
- Mme Cathy COLONNA qui donne pouvoir à M. Thierry KAYSER,
- M. Gérard STOECKLIN qui donne pouvoir à M. Bertrand RISACHER,

Secrétaire de séance : M. Jean-Marc SCHOEPF secrétaire de mairie.

Date de la convocation : 8 février 2012.

Ordre du jour

- 1°) **Approbation du procès-verbal de la séance du 17 janvier 2012**
- 2°) **Approbation P.L.U.**
- 3°) **SPANC : transfert de compétence à la CCVDS**
- 4°) **Réfection rues : avenant au lot n° 2 réseaux secs (ETPE)**
- 5°) **Forêt : travaux 2012**
- 6°) **Convention de mise à disposition de pâtures**
- 7°) **Bâtiment 1 rue du pont : convention pour l'assurance de la copropriété**
- 8°) **Lotissement : détermination du prix de vente des lots 1,2 et 9**
- 9°) **Lotissement : échange de terrain avec les propriétaires du lot 11**
- 10°) **Approbation du Compte Administratif du budget annexe « Forêt » 2011**
- 11°) **Approbation du Compte Administratif du budget annexe « Lotissement Stribich » 2011**
- 12°) **Budget annexe « Forêt » : affectation du résultat 2011 au budget primitif 2012**
- 13°) **Budget annexe « Lotissement Stribich » : affectation du résultat 2011 au budget primitif 2012**
- 14°) **Budget annexe « Forêt » : vote du budget primitif 2012**
- 15°) **Budget annexe « Lotissement Stribich » : vote du budget primitif 2012**
- 16°) **Délégations extérieures**
- 17°) **Divers et informations.**

M. le Maire ouvre la séance à vingt heures et remercie les conseillers de leur présence, salue les concitoyens présents et excuse les absents.



M. le Maire souhaite ajouter à l'ordre du jour quatre points concernant : les travaux de la COOP, un achat de terrain en forêt, un achat de terrains agricoles et une subvention exceptionnelle. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces rajouts.

1°) Approbation du procès-verbal de la séance du 17 janvier 2012

Aucune remarque n'étant formulée, M. le Maire propose de passer au vote.

Le Conseil Municipal approuve ce procès-verbal par onze voix pour et quatre abstentions (Mmes NAEGELEN, EHRET, MM. KAYSER et HINGRE).

2°) Approbation P.L.U.

- Vu le code de l'Urbanisme ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 août 2008 prescrivant la révision du P.O.S et sa transformation en P.L.U. et fixant les modalités de la concertation ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 21 décembre 2010 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de P.L.U. ;
- Vu l'arrêté municipal du 8 août 2011 prescrivant l'enquête publique sur le projet de P.L.U. ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 13 décembre 2011 ;

Entendu les conclusions du Commissaire Enquêteur.

Monsieur le Maire rappelle le déroulement de la procédure et les différentes étapes qui ont conduit jusqu'à la mise au point définitive du dossier de P.L.U. Suite à l'enquête publique, deux réunions de la commission communale d'urbanisme se sont tenues pour faire le point sur les modifications à apporter au projet de P.L.U. pour tenir compte de la consultation des personnes publiques dans le cadre de l'article L.123-9 alinéa 2 du Code de l'Urbanisme ainsi que des résultats de l'enquête. Ces modifications ont été approuvées par le Conseil Municipal lors de la séance du 13 décembre 2011.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire rendant compte au Conseil Municipal des modifications qu'il y a lieu d'apporter au projet de P.L.U. pour tenir compte de la consultation des personnes publiques dans le cadre de l'article L.123-9 alinéa 2 du Code de l'Urbanisme ainsi que des résultats de l'enquête publique.

Considérant que le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé conformément à l'article L.123-10 du Code de l'Urbanisme.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, par quatorze voix pour et une abstention (M. JAEG),

- 1 décide d'approuver le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il a été arrêté avec les modifications telles que décidées lors de la séance du 13 décembre 2011 ;
- 2 dit que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R.123-24 et R.123-25 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département ;
- 3 dit que conformément à l'article L.123-10 du Code de l'Urbanisme, le dossier de P.L.U. est tenu à la disposition du public à la mairie de Sentheim aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- 4 dit que la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicité précitées.

La présente délibération accompagnée du dossier qui lui est annexé sera transmise au Préfet du Haut-Rhin



3°) SPANC : transfert de compétence à la CCVDS

Compte tenu des dernières informations reçues cette semaine, M. le Maire propose de reporter ce point à une date ultérieure.

4°) Réfection rues : avenant au lot n° 2 réseaux secs (ETPE)

M. le Maire présente l'avenant n° 1 au lot n° 2 réseaux secs du Marché Réfection de voirie, rue Neuve, rue des Vergers attribué à l'entreprise ETPE, d'un montant de 30203,90 € HT, ce qui représente une augmentation de 13,88% des travaux du lot n° 2. Il demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer cet avenant.

Le Conseil Municipal, par huit voix pour, cinq contre (Mme BISSLER, MM. RISACHER, ALTER, GENSBITTEL et STOECKLIN) et deux abstentions (Mme COLONNA et M. KAYSER), autorise M. le Maire à signer l'avenant n° 1 au lot n° 2 réseaux secs du Marché Réfection de voirie, rue Neuve, rue des Vergers attribué à l'entreprise ETPE, d'un montant de 30203,90 € HT.

M. GENSBITTEL tient à préciser qu'une fois de plus le Conseil Municipal a été mis devant le fait accompli.

5°) Forêt : travaux 2012

M. le Maire donne la parole à M. MESSERLIN qui présente le programme des travaux patrimoniaux de la forêt communale (pour un montant d'environ 6 000,-€ TTC) ainsi que le programme des travaux d'exploitation (pour un montant d'environ 12 500,-€ TTC) et l'état de prévision des coupes (recettes nettes pour un montant d'environ 6 000,-€ HT) pour l'année 2012.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces programmes pour l'année 2012.

6°) Convention de mise à disposition de pâtures

La commune met actuellement à la disposition de Mme STOLTZ, certaines parcelles de terrain pour y faire paître des chevaux. En contrepartie, Mme STOLTZ s'est engagée à fournir 7 balles de foin afin de nourrir les daims. Elle désire également installer un abri à chevaux.

M. le Maire souhaite signer une nouvelle convention de mise à disposition à titre précaire plus précise que celle en vigueur actuellement. Il donne lecture de la nouvelle convention projetée.

À la demande de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, l'autorise à signer cette convention.

7°) Bâtiment 1 rue du pont : convention pour l'assurance de la copropriété

Mme EHRET, partie prenante pour ce point quitte la salle.

M. le Maire présente le contrat d'assurance, conclu avec GROUPAMA, de la copropriété sise 1 rue du Pont. La cotisation 2012 s'élève à 1 124,-€. Il propose que la commune en tant que syndic bénévole avance le montant de la cotisation annuelle. Les autres copropriétaires rembourseront la commune, au centième, soit respectivement 2593/10000^{ème} (291,45€ en 2012) pour la SCI PARKER et 2562/10000^{ème} (287,97€ en 2012) pour la SCI JTL.

Pour ce faire, il convient d'établir une convention de remboursement avec chacune des SCI susnommées. M. le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à établir et à ces conventions.

Suite à la demande de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, l'autorise, à établir et signer les conventions avec chacun des copropriétaires.



Mme EHRET réintègre la salle de séance.

8°) Lotissement : détermination du prix de vente des lots 1,2 et 9

M. le Maire annonce que suite aux paiements des dernières factures concernant le lotissement Stribich, il est maintenant possible de déterminer le montant du prix de vente des lots retenus par M. HERTZOG (lot 1), M. NOURRI (lot 2) et M. LECLAIR (lot 9). Les éléments compris dans le calcul de ce prix de vente ont été précisés dans l'acte notarié du 3 octobre 2007 lors de l'acquisition de terrain par la commune. La législation oblige la commune à soumettre la plus-value du terrain à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) lors de la vente d'un lot d'un lotissement communal.

À ce jour le montant des dépenses de travaux de viabilisation et des frais est égal à 811 758,27 € hors taxes, ceci pour 155a23ca de terrain, répartis en vingt lots. Soit un montant de plus-value égal à 5 229,39 € HT pour un Are de terrain. À ce montant se rajoute la TVA en vigueur le jour de la signature de l'acte de vente et le montant fixé par l'acte du 3 octobre 2007 soit 800,-€ de l'are.

Le tableau suivant récapitule les dépenses au budget annexe « lotissement Stribich » et détermine le prix de vente des lots susnommés à la date du 15 février 2012.

Prix de vente des lots 1, 2 & 9 du lotissement Stribich

Détermination du prix de revente à l'are		
Montant HT des travaux de viabilisation et frais en Euros		811 758,27
Montant HT de la plus value à l'are (A) en Euros		5 229,39
Prix de vente du terrain à l'are (B) en Euros fixé par l'acte du 3/10/2007		800,00
Prix de revente à l'are ((A x 1,196) + B) en Euros (TVA de la plus-value incluse)		7 054,35
Prix des lots		
	surface en are	prix de la parcelle en Euros
lot 1	7,55	53 260,34
lot 2	7,51	52 978,17
lot 9	7,51	52 978,17

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient le montant à l'are de 5 229,39 € HT pour la plus-value des lots 1, 2 et 9, montant qui sera soumis à la TVA au taux en vigueur au jour de la signature de l'acte de vente et auquel se rajoute le montant de la valeur du terrain (800,-€).

9°) Lotissement : échange de terrain avec les propriétaires du lot 11

Les propriétaires du lot 11, M. et Mme DUTHILLEUL, se sont aperçus que les câbles alimentant le poste électrique de la rue de Soppe-le-Haut, empiètent sur leur lot. Avec l'accord de ces derniers, la commune envisage un échange de la partie du lot 11 concernée par ce passage de câble (8m²) avec une surface équivalente de terrain prélevée sur la parcelle 43 section 10 sur laquelle est situé l'équipement électrique.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cet échange et autorise le Maire à signer tout acte nécessaire à cette fin.



Pour les quatre points suivants M. le Maire cède la présidence de la séance à M. MESSERLIN 1^{er} Adjoint et quitte la salle.

10°) Approbation du Compte Administratif du budget annexe « Forêt » 2011

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de M. Roland MESSERLIN, 1^{er} Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011 du budget annexe « Forêt », dressé par M. Bernard HIRTH, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif 2011 et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	-			38 297,60	-	38 297,60
Résultats affectés					-	-
Opérations de l'exercice	13 258,73	15 000,00	16 030,40	27 718,18	29 289,13	42 718,18
TOTAUX	13 258,73	15 000,00	16 030,40	66 015,78	29 289,13	81 015,78
Résultat de clôture	-	1 741,27	-	49 985,38	-	51 726,65
Restes à réaliser	3 000,00				3 000,00	-
Totaux cumulés	- 3 000,00	1 741,27	-	49 985,38	- 3 000,00	51 726,65
TOTAUX	-	1 258,73		49 985,38		48 726,65

- constate les identités de valeur avec le compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

vote et arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

11°) Approbation du Compte Administratif du budget annexe « Lotissement Stribich » 2011

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de M. Roland MESSERLIN, 1^{er} Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011 du budget annexe « Lotissement Stribich », dressé par M. Bernard HIRTH, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif 2011 et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	881 485,43				881 485,43	-
Résultats affectés					-	-
Opérations de l'exercice	2 125 942,45	1 976 768,82	2 603 453,52	2 603 453,52	4 729 395,97	4 580 222,34
TOTAUX	3 007 427,88	1 976 768,82	2 603 453,52	2 603 453,52	5 610 881,40	4 580 222,34
Résultat de clôture	- 1 030 659,06	-	-	-	- 1 030 659,06	-
Restes à réaliser					-	-
Totaux cumulés	- 1 030 659,06	-	-	-	- 1 030 659,06	-
TOTAUX	-	1 030 659,06		-	-	1 030 659,06

- constate les identités de valeur avec le compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

vote et arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.



16°) Délégations extérieures

Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach (CCVDS)

M. RISACHER rend compte de la dernière réunion du bureau qui a accueilli M. TRICOT, président de l'association Train Thur Doller Alsace, venu présenter celle-ci. Il a notamment évoqué le transfert du patrimoine (lignes, gares, voies...) du Conseil Général vers les Communautés de Communes, ainsi que la répartition des frais d'entretien qui se décomposeraient comme suit : prise en charge de 20% par la Région, de 40% par le Conseil Général et de 40% répartis par tiers entre les communautés de communes de Thann, Cernay et de la Doller.

Il signale, également, que lors de cette réunion, la question des indemnités de licenciement de M. WELKER, bûcheron communautaire, a été évoquée. Un projet de participation proratisée des communes ayant employé les bûcherons communautaires lors de la période 2002-2010 a été présenté en 2011. Certaines communes ont versé leur part à la CCVDS, il semblerait que ce ne soit pas le cas de Sentheim.

M. le Maire répond qu'effectivement un projet a été transmis aux communes, mais que certaines de celles-ci ne l'approuvant pas, un nouveau projet a été rediscuté en réunion de bureau à la CCVDS et transmis à nouveau aux communes. Depuis, aucune demande de paiement n'a été adressé à la commune de Sentheim.

M. RISACHER précise également les dates du débat d'orientation budgétaire du Conseil communautaire le 29 février prochain, ainsi que celle du vote du budget le 28 mars 2012.

Pays Thur-Doller

M. le Maire, accompagné de M. STOECKLIN, a participé à une réunion de travail concernant le schéma de cohérence territoriale (SCOT) qui avait pour objet la présentation des objectifs démographiques sur la période de vie du SCOT. Ces derniers prennent en compte le Grenelle de l'environnement en particulier la densification des constructions. Le Pays est partagé entre un pôle urbain (Thann/Cernay), le Piémont (dont Sentheim fait partie) et deux zones de montagne, celle de la vallée de la Thur qui débute à Moosch et celle de la vallée de la Doller qui débute à Lauw. Une réunion des maires du Pays Thur-Doller aura lieu prochainement pour préciser les objectifs communaux. Une projection a été établie pour estimer le nombre d'habitants en 2024. Pour Sentheim, elle indique 1824 habitants.

17°) Divers & informations

M. JAEG fait un rapide point des travaux effectués par les services techniques depuis la dernière réunion du conseil.

M. le Maire annonce que les contrats CAE de mesdames THUET et SCHEUBEL ont été signés.

À propos de l'inondation du terrain de M. QUIQUEREZ, M. le Maire rappelle que la municipalité et le maître d'œuvre du lotissement se sont rendus sur place. On peut raisonnablement penser que la situation devrait s'améliorer au fur et à mesure des constructions car chacune d'entre elles drainera des eaux pluviales. Néanmoins, il faudrait peut-être envisager un drainage le long du lotissement « Les Primevères ».

M. KAYSER signale que l'agriculteur d'Aspach fait de nombreuses rotations afin de procéder à de l'épandage. Il estime que les conditions climatiques ne sont pas favorables à cet épandage, le sol étant gelé, la matière dévale la pente. La question du nombre de rotations ayant déjà été évoquée, il interroge la municipalité sur les actions menées.



M. le Maire indique que selon les réponses des instances interrogées, cet agriculteur serait en règle puisqu'il possède un plan d'épandage. Ce dernier n'a pas été communiqué à la commune malgré plusieurs demandes. M. le Maire propose donc de faire intervenir les brigades vertes.

M. ALTER revient sur le sujet, déjà évoqué lors de la précédente réunion, des pénalités de retard du marché de réfection de voirie. M. MESSERLIN précise que le sujet a été étudié en collaboration avec le maître d'œuvre et que la commune pourrait prétendre à l'application de sept à huit jours de pénalité. Compte tenu de l'ampleur et de la complexité des travaux, ainsi que de la qualité de la réalisation, M. le Maire propose de se conformer à l'avis du maître d'œuvre de ne pas demander de pénalités.

18°) Travaux imprévus bâtiment 14 Grand'rue (COOP)

M. le Maire annonce que des infiltrations d'eau dans le magasin de la COOP ont entraîné une inspection des combles du bâtiment sis 14 Grand'rue, propriété de la commune. Cette inspection a permis de constater qu'il y a des traces de pourriture sur certaines poutres et qu'un tirant métallique horizontal, reliant deux murs porteurs s'était désolidarisé du mur porteur ouest. Il a été, également, constaté que la charpente avait travaillé et s'étant affaïssée, elle exerce des poussées sur le mur ouest.

Compte tenu du caractère imprévisible et urgent de ces dépenses, M. le Maire a déposé une demande au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2012 (soutien exceptionnel aux collectivités confrontées à des travaux imprévisibles) et demande également au Conseil Municipal d'approuver cette demande de subvention et l'inscription des dépenses relatives à ces futurs travaux au budget 2012 à l'article 2138.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la demande au titre de la DETR 2012 ainsi que l'inscription de ces travaux au budget primitif 2012 à l'article 2138.

M. le Maire précise qu'il a été fait appel à l'entreprise LUTRINGER-SILLON de Thann pour l'établissement d'un devis des travaux à effectuer, celle-ci étant en mesure de proposer à la fois les travaux de maçonnerie et de charpente. Elle a consulté un cabinet d'expertise afin de valider son plan d'intervention. Le rapport de ce cabinet a été transmis à l'ensemble du Conseil Municipal. Le montant estimé des travaux s'élève à 48 025,29 € HT reprises de peinture intérieures et extérieures non comprises.

Il sera procédé à d'autres consultations d'entreprises dont l'entreprise SCHWOB de Traubach, suite à la proposition de M. Thierry KAYSER.

19°) Achat de terrain en forêt

Lors de la séance du 16 novembre 2011, le Conseil Municipal a autorisé l'acquisition du terrain cadastré section 20 parcelle 2 d'une contenance de 20,55 ares. Le notaire a attiré l'attention de la municipalité en précisant que les propriétaires limitrophes étant prioritaires pour une acquisition, il conviendrait de leur demander une preuve certifiant de leur consultation et de leur renoncement à acquérir le bien. M. le Maire a donc consulté les héritiers de M. Paul EHRET propriétaires du terrain cadastré Section 20 parcelle 3 riveraine de la parcelle 2. Ces derniers proposent de vendre à la commune la parcelle 3 d'une contenance de 14 a 99 ca pour un montant de 80,-€ l'are.

Le Conseil Municipal, par onze voix pour, deux contre (Mme COLONNA, M. KAYSER) et deux abstentions (MM. RISACHER et STOECKLIN) décide d'acquérir la parcelle sis section 20 parcelle 3 lieu-dit Wolfloch d'une contenance de 14 a 99 ca pour la somme de 1 199,20 € et autorise M. le Maire à signer tout acte nécessaire à cette acquisition.



20°) Achat de terrains agricoles

M. le Maire cède la parole à M. MESSERLIN qui informe que la commune a été interpellée par Mme KUENEMANN au nom de sa fratrie afin de vendre trois parcelles de terrains agricoles situées sur le ban de la commune, il y a presque un an. La commune a fait part à M. Bernard DITNER, propriétaire limitrophe, de cette intention de vente, celui-ci a indiqué sa volonté d'acheter. La commune l'a invité à se mettre en relations avec Me MAUPOMÉ, chargée par la fratrie KUENEMANN des formalités administratives relatives à ces biens. Ce dossier n'évoluant pas, Mme KUENEMANN s'est adressée à la commune afin de finaliser cette vente. La commune ayant relancé plusieurs fois M. DITNER, M. MESSERLIN propose que la commune fasse une proposition d'acquisition de ces parcelles afin de faire réagir celui-ci par l'intermédiaire de la SAFER. Si ces biens devraient revenir à la commune, ils pourraient constituer un stock de terrains en vue de réaliser des échanges futurs sur cette zone.

Intervention de M. KAYSER qui estime que la commune n'a pas à se porter acquéreur afin d'accélérer la procédure. M. le Maire propose que la municipalité informe tous les agriculteurs de la commune de cette mise en vente.

21°) Subvention exceptionnelle

M. le Maire rappelle que le Football Club de Sentheim (FCS) a la possibilité d'acquérir un coffret électrique d'occasion et demande une subvention exceptionnelle de 800,-€ à la commune pour ce faire. Ce coffret sera mis à disposition des autres associations du village.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité moins une abstention (M. JAEG) d'attribuer une subvention exceptionnelle de 800,-€ au FCS.

Aucun conseiller ne souhaitant plus intervenir, M. le Maire clôt la séance à 23 h.



**Tableau des signatures
Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Senheim de la séance du 15 février 2012**

ORDRE DU JOUR

- 1°) Approbation du procès-verbal de la séance du 17 janvier 2012
- 2°) Approbation P.L.U.
- 3°) SPANC : transfert de compétence à la CCVDS
- 4°) Réfection rues : avenant au lot n° 2 réseaux secs (ETPE)
- 5°) Forêt : travaux 2012
- 6°) Convention de mise à disposition de pâtures
- 7°) Bâtiment 1 rue du pont : convention pour l'assurance de la copropriété
- 8°) Lotissement : détermination du prix de vente des lots 1,2 et 9
- 9°) Lotissement : échange de terrain avec les propriétaires du lot 11
- 10°) Approbation du Compte Administratif du budget annexe « Forêt » 2011
- 11°) Approbation du Compte Administratif du budget annexe « Lotissement Stribich » 2011
- 12°) Budget annexe « Forêt » : affectation du résultat 2011 au budget primitif 2012
- 13°) Budget annexe « Lotissement Stribich » : affectation du résultat 2011 au budget primitif 2012
- 14°) Budget annexe « Forêt » : vote du budget primitif 2012
- 15°) Budget annexe « Lotissement Stribich » : vote du budget primitif 2012
- 16°) Délégations extérieures
- 17°) Divers et informations.
- 18°) Travaux imprévus 14 Grand'rue (COOP)
- 19°) Achat de terrain en forêt
- 20°) Achat de terrains agricoles
- 21°) Subvention exceptionnelle.

NOM	PRENOM	FONCTION	SIGNATURE	PROCURATION
HIRTH	Bernard	Maire		
MESSERLIN	Roland	1 ^{er} Adjoint		
PERRIN	Marc	2 ^{ème} Adjoint	Procuration donnée à M. HIRTH	
JAEG	Serge	3 ^{ème} Adjoint		
NAEGELEN	Françoise	4 ^{ème} Adjoint		
BISSLER	Martine	Conseillère municipale	Procuration donnée à M. GENSBITTEL	
HINGRE	Marie	Conseillère municipale		
RISACHER	Bertrand	Conseiller municipal		
KAYSER	Thierry	Conseiller municipal		
ALTER	Marc	Conseiller municipal		
HINGRE	Timothée	Conseiller municipal		
COLONNA	Cathy	Conseillère municipale	Procuration donnée à M. KAYSER	
GENSBITTEL	Joseph	Conseiller municipal		
EHRET	Annick	Conseillère municipale		
STOECKLIN	Gérard	Conseiller municipal	Procuration donnée à M. RISACHER	

